

# LE TEMPS

---

PRÉVOYANCE Mardi 5 avril 2011

## Nouvelle table de mortalité: quels enjeux?

Par Ignace Jeannerat

**L'espérance de vie ne cesse de s'allonger, comment en tenir compte au sein des caisses de retraite. La nouvelle table de mortalité (ou longévité) 2010 est arrivée.**

Nous vieillissons de plus en plus longtemps. Dès lors, l'une des questions qui occupent les responsables de caisses de pension en ce début d'année 2011 est la suivante: allons-nous changer de table de mortalité et remplacer la table LPP 2000, LPP 2005 ou VZ 2005 par la nouvelle table baptisée LPP 2010? Tour d'horizon de la question avec Jean-Marc Wanner, de Aon Hewitt, qui s'exprimait mardi matin à Genève dans le cadre du cycle des Petits déjeuners de la prévoyance initié par les Rentes Genevoises.

La nouvelle table LPP 2010 a été constituée en compilant les données démographiques d'une douzaine de grandes caisses de pension suisses (ABB, Ciba, Nestlé, Migros, Publica, Coop, Swatch, UBS, etc.). Même si aucune PME ne figure dans l'échantillon, la population concernée est jugée suffisamment large et diverse pour refléter fidèlement l'ensemble de la population active en Suisse. Suite au travail statistique élaboré par LCP Libera et Aon Hewitt, deux constats majeurs et deux leçons peuvent être tirés.

D'abord, et c'est une confirmation d'une tendance très ancrée depuis quelques décennies, l'espérance de vie continue de croître, notamment chez les hommes. En moyenne à 65 ans, on estimait avec la table LPP 2000 qu'un homme avait encore devant lui 17,76 ans à vivre; avec LPP 2005 17,90 années et désormais avec LPP 2010 un homme de 65 ans a 18,93 ans d'espérance de vie. Par contre, il y a un fléchissement de l'espérance de vie chez les femmes. De 20,98 ans avec LPP 2005, l'espérance de vie à 65 ans avec LPP 2010 progresse seulement à 21,42 ans. Ironie des statistiques, si cette femme est veuve, son espérance de vie est supérieure à celle d'une femme mariée: 21,75 ans... Chez un homme, veuf ou marié, l'espérance de vie est identique à la décimale près! La deuxième indication de la table LPP 2010 est la forte baisse des cas d'invalidité qui se traduit par un net recul des risques d'invalidité, notamment dès l'âge de 50 ans. Les courbes se distancient nettement des tables telles LPP 2005 et surtout EWK 2000 et VZ 2005. C'est une évolution majeure.

Côté leçons, Jean-Marc Wanner constate que le changement de table a un impact fort sur le calcul des taux de conversion. Il relève qu'avec la table LPP 2010 et un taux technique de 3,5% qui devient la valeur étalon dans une majorité de caisses de retraite, le taux de conversion calculé pour un homme de 65 ans est de 6,39%, soit quasi le taux de 6,4% refusé par le peuple suisse lors de la votation de mars 2010. Avec des taux techniques à 3% et 4%, les taux de conversion seraient respectivement de 6,73% et 6,06%. Or, comme ce taux de conversion est à l'origine du calcul de la rente d'un assuré (pour les deux derniers exemples, un assuré ayant 200'000 fr. de capital accumulé à 65 ans toucherait 13'640 fr. de rente annuelle pour le premier exemple et 12'060 fr. pour le deuxième exemple), le taux technique devient le point central de la réflexion des responsables de caisse de pension, souligne Jean-Marc Wanner. «Cette nouvelle table amène les responsables de caisse de pension à être conscients qu'il faut réexaminer le taux d'intérêt technique.» Par contre, deuxième

leçon, l'expert juge «suffisant» d'utiliser les tables périodiques LPP 2010 et, en parallèle, de constituer, comme par le passé, au fur et à mesure des années une réserve de longévité. Une caisse peut donc écarter le recours à une table dite générationnelle qui, elle, intègre année après année pour chaque assuré l'évolution de sa longévité. Sauf si, souligne-t-il malicieusement, la caisse «affiche un taux de couverture de 135,4%...» En d'autres mots, si elle ne sait plus que faire de ses réserves. Dernier point: le conseil de fondation est l'ultime responsable du choix des tables de longévité et mortalité.

**LE TEMPS © 2011 Le Temps SA**